



## Annulation d'une commande pour retard de livraison

Par **ethaan\_old**, le **30/11/2007** à **20:48**

Bonjour,

J'ai commandé un canapé en juillet 2007 avec une livraison pour fin octobre 2007. Le canapé à été livré le 20 ocotbre (dans les délais) mais il était abimé et il manquait les appuis-tête. Ils sont repartis avec.

Aujourd'hui le 30 novembre je suis sans nouvelle.

Puis-je annuler ma commande en me basant sur l'article L114-1 du code de la consommation même si un canapé avec un défaut et pas complet m'a déjà été livré dans les délais mais que j'ai refusé ?

Merci pour vos conseils.